

CONSEIL MUNICIPAL du 24 Juillet 2008 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC – Daniel DEBOURGES – Christophe BOISSEUIL - Jean-Marc NEGRIER – Alexandre COLIN – Denis DERVIN – Laurent IMBERT – Sammantha LEBRAUD - Christophe VILLEGIER – Henriette DUPINET

Excusée : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Sammantha LEBRAUD

Approbation du compte-rendu du dernier conseil :

VOTE : Pour : 10

Emprunt pour achat du tracteur : 3 propositions ont été demandées à la caisse d'épargne, au crédit agricole et à la banque populaire. Les conditions sont les suivantes :

Caisse d'épargne : taux 5,45 %, soit 4677 € d'annuité,

Crédit agricole : taux 5,25 %, soit 4651 € d'annuité,

Banque populaire : taux 4,69 %, soit 4580 € d'annuité,

l'ensemble sans frais de dossier.

Après délibérations, la banque populaire étant la mieux positionnée, le conseil décide à l'unanimité de retenir son offre.

Accueil d'une tournée de pays : Le théâtre du cloître suggère à la commune d'accueillir un spectacle de clowns dans le cadre d'une tournée sur le pays du Haut-Limousin. 8 séances sont programmées dans diverses salles. Pour Blanzac, il nous est proposé la date du jeudi 23 octobre à 20 h 30. Le coût des places est fixé à 8 et 6 euros, 70 % des recettes étant reversées à la commune. Le budget prévisionnel pour chaque commune s'élève à 2218,50 euros HT, soit 2340,50 TTC. Des subventions peuvent être obtenues auprès du conseil général et du conseil régional. Un pot doit être prévu à l'issue de la séance par la municipalité.

Après délibérations, le spectacle est retenu à 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, et le maire est autorisé à effectuer les demandes de subventions.

Approbation du projet de réfection d'un chemin rural au Maubert : La DDE a attiré l'attention de la commune sur le fait que le chemin desservant les nouvelles habitations au Maubert était un peu étroit, notamment pour assurer l'accès aux services de secours, comme la loi l'impose (3,50 m). Une nouvelle construction est prévue de l'autre côté du chemin, et après avoir vu sur place avec la commission voirie, la DDE a proposé un projet de travaux chiffré, en vue de pouvoir solliciter des subventions, notamment auprès du conseil général, dans le cadre des grosses réparations à la voirie communale. Le montant estimatif des travaux s'élève à 18830 euros HT, comprenant le busage d'une partie du fossé, le renforcement de l'empierrement, avec l'apport d'une couche de finition. Le conseil doit se prononcer sur ce projet pour autoriser le maire à demander les subventions.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Commission sociale : Lors de la dernière commission sociale, 2 dossiers étaient à l'ordre du jour. Une somme de 165 € a été attribuée à une famille en difficulté financière pour prendre en charge une partie des frais de centre de loisirs pour les enfants.

D'autre part, suite aux élections, la sous-préfecture nous demande de constituer un centre communal d'action social (CCAS), qui doit être composé de 4 membres du conseil, plus le maire, et de 4 représentants d'associations (personnes âgées, insertion, handicapés, familiales).

Une demande a été faite auprès des associations compétentes pour nous proposer 3 noms de membres, parmi lesquels le maire en choisira 1. Le conseil de septembre aura à créer ce CCAS.

Location des tables et des bancs : Les tables et les bancs pliants sont de plus en plus demandés par des particuliers. Compte tenu que ces prêts peuvent engendrer des frais d'entretien, il serait judicieux de fixer un tarif de location, ainsi qu'un règlement intérieur. Il est retenu la somme de 3 € pour les Blanzanniers par ensemble (1 table 2 bancs), tout en maintenant le chèque de caution à hauteur de la valeur de remplacement, ceci à compter du 1er Septembre. Il est convenu de les mettre à disposition des collectivités ou associations voisines.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Biens sans maître :

- Succession Mallet au Maubert en friche au milieu du village.
- Parcelles Nielsansky au Chablard (dont un bâtiment a dû être démoli pour insalubrité).

Pour pouvoir disposer de ces parcelles, il est nécessaire qu'un notaire puisse faire des recherches de succession. L'autorisation du conseil nécessaire pour pouvoir entamer les démarches.

Après délibérations, il est convenu à l'unanimité de demander une estimation du coût des recherches à l'office notarial de Bellac, et d'entamer cette procédure si la valeur des biens est supérieure au prix des honoraires du notaire.

La Grosse Pierre : Mr Bones s'est engagé à demander un reclassement en maison d'habitation auprès des services fiscaux, et a fait un courrier pour demander de faire des travaux d'amélioration du chemin, à ses frais, suite à une entrevue avec l'agence, le notaire, les services du cadastre, la DDE, ainsi que l'ancien propriétaire.

Abris bus : Confirmation du conseil général de la mise en place d'un abri dans le bourg, à sa charge. Pour la réalisation des autres, nous demanderons aux employés municipaux de les construire en bois, sur le modèle de celui de Gattebourg, avec éventuellement le concours de bénévoles.

Ecole de musique : Projet de création par Jean Vincent pour faire des activités en complément de celle de Bellac. La salle de classe pourrait lui être mise à disposition. Des affiches et des tracts ont été réalisées au PPM, afin de pouvoir recenser les personnes éventuellement intéressées. Une distribution est prévue sur la commune.

Vaisselle salle polyvalente : Une opportunité nous a permis d'acquérir des assiettes à très bas prix. Compte tenu des économies réalisées, après concertation avec les adjoints, nous avons décidé d'acheter quelques plats et des tasses à café soldés à Eco entrepot pour environ 200 €. L'ensemble de 540 assiettes nous revient à 124 €, soit 0,23 € l'unité. Il nous reste à trouver les couverts, pour un montant prévu d'environ 450 €. Le coût total d'équipement se situera aux environs de 780 euros, soit 100 € de moins que prévu, avec les plats en plus. En restant sur une base de location de 0,70 € par personne, comme prévu au précédent conseil, le tout est amorti en 11 locations.

Concours de pêche du comité des fêtes : Le comité envisage d'organiser un concours de pêche à l'étang de Rouffignac le 23 août. Une demande m'est parvenue, après les avoir sollicités, car j'avais appris cet événement par le bulletin communal.... Le conseil est informé, et décide de la fermeture de la pêche ce jour là.

SIABG : La réception de la 4eme tranche des travaux d'entretien des rives de la Gartempe a eu lieu cet après midi à La Croix sur Gartempe.

Chenil : Depuis Mars, j'ai reçu diverses doléances concernant un chenil situé au Maubert, qui crée des nuisances sonores et olfactives. Le permis de construire de 1999 prévoyait 8 chiens. Or en Mars, il y en avait 16. Après avoir alerté le propriétaire, la SPA, la DSV, le problème persiste de plus belle avec 23 chiens vus Mercredi par la gendarmerie qui doit entendre le propriétaire.

Commission voirie : La date prévue pour la prochaine commission est fixée au 02 Septembre, pour entamer une réflexion sur la numérotation et les sentiers de randonnée.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au vendredi 12 Septembre, à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35